

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE  
DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE  
20 FÉVRIER 2014, À 13 h 30, DANS LES  
LOCAUX DE LA CRÉ DE L'ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE À ROUYN-NORANDA, SOUS  
LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-MAURICE MATTE,  
PRÉSIDENT.

---

*Les présences*

Mesdames Lorraine Barrette, administratrice  
Marianne Gagnon-Bourget, administratrice (visioconférence)  
Johanne Jean, administratrice  
Linda Perron-Beauchemin, administratrice  
Nicole Rochon, administratrice  
Jacline Rouleau, administratrice

Messieurs Ulrick Chérubin, trésorier  
Jaclin Bégin, administrateur  
Marc Bibeau, administrateur  
Pierre Corbeil, administrateur (visioconférence)  
Martin Ferron, administrateur  
Jacques Riopel, administrateur

*Les absences*

Madame Stéphanie Bédard, secrétaire  
Messieurs Mario Provencher, premier vice-président  
Arnaud Warolin, deuxième vice-président  
Luc Dupuis, administrateur  
Normand Houde, administrateur  
Bernard Flébus, administrateur

*Les observatrices et observateurs :*

Madame Gracia Laforge, MAMROT  
Messieurs Bruno-Philippe Richard, attaché politique de Mme Élisabeth Larouche  
(députée d'Abitibi-Est)  
Simon Lapierre, attaché politique de M. Gilles Chapadeau (député de  
Rouyn-Noranda/Témiscamingue)  
Denis Moffet, MAMROT

*Invité*

Monsieur Michel Cliche, Commission régionale sur la ruralité

*Les membres du personnel :*

Mesdames Lili Germain, agente de communication  
Lisyane Morin, agente de développement  
Mariella Collini, agent de recherche  
Aline Sauvageau, consultante  
Monsieur Luc Bélisle, directeur général

## 1. Mot de bienvenue

M. Jean-Maurice Matte souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Perron-Beauchemin, appuyé par M. Jaclin Bégin, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant la rubrique Affaires nouvelles ouverte.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Mot de bienvenue  | 8. Forum jeunesse, demande visant l'utilisation des intérêts du FRIJ              |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour  | 9. Planification stratégique régionale, positionnement de la Conférence régionale |
| 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 23 janvier et information sur les suivis      | 10. Correspondances   |
| 4. Consultation de l'UQAT en vue de pourvoir des postes vacants à son conseil d'administration   | 11. Affaires nouvelles  |
| 5. Commission régionale sur la ruralité : dépôt de documents                                     | 11.1 Demande d'abolition de la CRÉ de Québec                                      |
| 6. Demande d'appui pour la création d'un centre de développement du bovin de boucherie du Québec | 11.2 Cibler les enjeux associés aux prochaines élections provinciales             |
| 7. Signature d'une entente touchant le GIRAT   | 11.3 Signature de l'entente de gestion avec le MAMROT                             |
|  | 12. Levée de la réunion   |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 23 janvier et information sur les suivis

Le directeur général présente les suivis réalisés à la suite de la rencontre ayant eu lieu le 23 janvier 2014 :

- Planification stratégique régionale : la rencontre avec leaders régionaux a eu lieu le 19 février 2014, ce qui a permis de faire un pas de plus dans le choix des porteurs et partenaires. À ce jour, les réactions quant au contenu à inscrire au document sont bonnes.
- Appui aux services de radiothérapie : plusieurs municipalités de la région ont appuyé le déploiement des services et une rencontre avec le ministre responsable du dossier aura lieu prochainement selon l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Petits fruits : la mission a eu lieu et M. Bernard Flébus a pu faire connaître ses impressions des visites réalisées grâce à des entrevues données lors de l'émission matinale de Radio-Canada.
- Planification stratégique de l'UQAT : une discussion est prévue lors de la prochaine rencontre des membres du caucus.

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Rochon, appuyée par M. Marc Bibeau, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 23 janvier 2014 comme libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Mme Marianne Gagnon-Bourget se joint par visioconférence au groupe.*

#### **4. Consultation de l'UQAT en vue de pourvoir des postes vacants à son conseil d'administration**

Mme Johanne Jean déclare son conflit d'intérêts. M. Luc Bélisle mentionne que Mme Christine Duschesneau, du Centre local d'emploi de la Vallée-de-l'Or, est suggérée comme candidate pour pourvoir un des postes vacants au conseil d'administration de l'UQAT. M. Jacques Riopel soumet pour sa part la candidature de M. Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi.

Mme Jean explique la procédure à suivre pour en arriver à pourvoir à des postes disponibles au sein du conseil d'administration de l'UQAT. Elle indique qu'au bout du compte, c'est le conseil d'administration de l'établissement qui propose les candidatures au ministre.

##### **Résolution 017-14-CA :**

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Gagnon-Bourget, appuyée par M. Ulrich Chérubin, de soumettre à l'UQAT les noms de Mme Christine Duschesneau, du Centre local d'emploi de la Vallée-de-l'Or, et de M. Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, à titre de candidats en vue de pourvoir les postes vacants au conseil d'administration de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5. Commission régionale sur la ruralité : dépôt de documents**

Les membres du conseil d'administration accueillent M. Michel Cliche, président de la Commission régionale sur la ruralité. M. Jean-Maurice Matte fait un bref rappel de l'origine et des mandats de ce comité. M. Cliche présente brièvement chacun des documents produits au bénéfice de la Commission et de la région. Il mentionne par la suite que l'objectif est que les milieux s'approprient les grands constats pouvant découler des recherches réalisées. M. Cliche ajoute quelques éléments non compris dans la fiche déposée : la formation des élus de petites municipalités, qui devrait être examinée attentivement, la question de l'occupation du territoire en milieu agricole (possibilités de développer en zone agricole des projets autres que ce qui découle de l'agriculture traditionnelle) ainsi que l'aspect du paysage (forestier, minier, abords de

la 117, etc.). Les échanges portent par la suite sur l'importance qu'il y aura à affecter une ressource à ce dossier à des fins de suivis et de mise en œuvre. M. Cliche conclut que les membres de la commission souhaitent poursuivre sur leur lancée et présenter les résultats de ces recherches au plus grand nombre de gens possible dans les petites collectivités.

CONSIDÉRANT que la majorité des éléments figurant au plan d'action de la Commission régionale de la ruralité (CRR) ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que les trois nouveaux rapports ont obtenu l'approbation des membres de la CRR;

CONSIDÉRANT que la réflexion de la CRR recommande des actions en lien avec la poursuite de ces initiatives;

#### **Résolution 018-14-CA :**

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Jean, appuyée par M. Jacques Riopel :

- d'approuver les documents déposés intitulés respectivement :
  - Politiques, règles et programmes régissant ou soutenant les services ruraux de proximité;
  - Guide des services de proximité en Abitibi-Témiscamingue;
  - Réflexion sur la viabilité financière des municipalités.
- d'élaborer et de proposer aux membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue un plan de diffusion des quatre documents dans une perspective d'appropriation par les élus municipaux, gestionnaires et agents de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. Pierre Corbeil se joint au groupe grâce à la visioconférence.*

## **6. Demande d'appui pour la création d'un centre de développement du bovin de boucherie du Québec**

M. Luc Bélisle explique l'origine de la demande formulée par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et il fait état des grandes lignes de la fiche déposée pour la présente rencontre. Il mentionne que plusieurs organisations avaient été sollicitées à l'automne dernier pour entreprendre le projet de Centre de développement de bovin de boucherie. Les difficultés liées à son financement ont toutefois subsisté. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) ayant procédé au lancement d'un appel de proposition en vue de reconnaître trois nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), le moment semble propice pour appuyer les démarches du Cégep. Le partenariat avec l'UQAT et les appuis donnés par divers partenaires militent également en faveur d'un appui de la Conférence régionale.

Mme Johanne Jean déclare son intérêt dans ce projet. M. Chérubin s'interroge sur l'aspect du financement à long terme du projet.

CONSIDÉRANT le caractère stratégique que la création d'un centre de développement de bovin de boucherie représente pour le développement de la filière bovine de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un financement suffisant et stable pour le démarrage des activités du Centre;

CONSIDÉRANT le désir du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue de déposer une demande pour l'obtention d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) dans le cadre de l'appel de proposition du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) avec les partenaires du projet;

**Résolution 019-14-CA :**

IL EST PROPOSÉ par M. Ulrick Chérubin, appuyé par M. Martin Ferron, de transmettre une correspondance au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour appuyer la proposition d'obtention d'un centre collégial de transfert de technologie visant la mise sur pied d'un centre de développement du bovin de boucherie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Signature d'une entente touchant le GIRAT**

M. Luc Bélisle dépose une fiche qui avait été présentée aux membres du bureau de direction le 6 février 2014. Il spécifie que l'organisme Gestion de l'infrastructure régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) souhaite élargir ses interventions, d'où le dépôt du projet de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'un plan d'aménagement numérique. L'embauche d'un directeur général permettra d'investir des efforts dans le développement de différents volets du plan d'action. La demande vise l'investissement d'une somme de 35 000 \$ pour la première année. Pour le reste, un bilan s'imposera avant toute décision de réinvestir. M. Luc Bélisle mentionne que dans la prochaine planification stratégique régionale (PSR), le numérique occupera une place d'importance. Il rappelle que les positions prises de décembre 2013 au regard du FDR visaient à dégager une marge de manœuvre nécessaire à la mise en œuvre de la PSR.

Concernant l'aspect financier, M. Bélisle mentionne qu'une somme de 35 000 \$ permettrait de financer une partie du projet pour la première année. Le GIRAT comblerait le budget avec les fonds qu'elle a déjà en main. Les membres du conseil d'administration se disent favorables à un investissement régressif de la Conférence régionale sur une période maximale de trois ans.

- CONSIDÉRANT la nécessité de développer davantage l'utilisation des technologies numériques pour favoriser le développement de l'Abitibi-Témiscamingue;
- CONSIDÉRANT l'expertise et la concertation développées par l'organisme Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) et ses partenaires depuis 2007;
- CONSIDÉRANT l'opportunité de s'associer au GIRAT pour faire avancer ce dossier;
- CONSIDÉRANT les intentions de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue d'investir dans le développement des technologies numériques;

**Résolution 020-14-CA :**

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Barrette, appuyée par Mme Nicole Rochon de :

- convenir d'une entente avec le GIRAT pour l'embauche d'un directeur général pour mettre en œuvre le plan d'action proposé;
- allouer au GIRAT un montant de 35 000 \$ provenant du Fonds de développement régional 2013-2014;
- examiner les possibilités de renouveler cet engagement sur la base des résultats atteints, des projets amorcés et des possibilités de financement additionnel pour deux autres années consécutives
- indiquer dès maintenant la volonté de la Conférence régionale ne pas offrir de financement récurrent à long terme pour ce projet et d'y aller avec un engagement sur une base régressive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Les membres du conseil d'administration conviennent de traiter immédiatement le point 11 (Affaires nouvelles).*

## **11. Affaires nouvelles**

### **11.1 Demande d'abolition de la CRÉ de Québec**

Une revue de presse a été déposée à titre informatif concernant la demande d'abolition de la CRÉ Capitale-Nationale. M. Chérubin rappelle qu'il a fait beaucoup de représentations auprès du gouvernement lorsqu'il était à la présidence par rapport au financement des conférences régionales. Les membres du caucus conviennent qu'il y a lieu de continuer à faire des pressions afin de récupérer les budgets qui avaient été alloués au cours des dernières années.

## **11.2 Cibler les enjeux associés aux prochaines élections provinciales**

Il est convenu de confier aux membres du bureau de direction le soin de réfléchir aux enjeux de développement régional à transmettre aux candidats et candidates qui se lanceront dans la course aux élections provinciales.

## **11.3 Signature de l'entente de gestion avec le MAMROT**

Une nouvelle entente de gestion doit être signée avec le MAMROT. Un document de travail est déposé, dans lequel des ajustements ont été insérés à la demande du vérificateur général. M. Denis Moffet précise que des échanges restent à venir avec l'ensemble des CRÉ de la province. Toutefois, dans le contexte actuel, il considère qu'il est urgent de personnaliser le projet d'entente à la région afin de faire signer le ministre avant le déclenchement des élections. Si nécessaire, un addenda pourra être convenu au cours des prochaines années.

CONSIDÉRANT que l'article 21.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* institue une conférence régionale des élus pour chaque région administrative;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article, la Conférence régionale est, pour le territoire qu'elle représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article, le ministre conclut avec la Conférence régionale une entente déterminant les conditions que celle-ci s'engage à respecter, ainsi que les rôles et les responsabilités de chacune des parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que l'article 21.18 de la Loi institue le Fonds de développement régional (FDR);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 21.21.1 de la Loi, le ministre peut déléguer la gestion d'une partie du FDR à la Conférence régionale selon les modalités stipulées dans une entente;

CONSIDÉRANT que la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires a été sanctionnée en mai 2012;

CONSIDÉRANT qu'en 2004, le ministre délégué au Développement régional et au Tourisme et la Conférence régionale ont signé une première entente de gestion, laquelle a été modifiée par quatre avenants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente entre le ministre et la Conférence régionale qui remplace celle conclue en 2004 et tous ses avenants subséquents;

**Résolution 021-14-CA :**

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Riopel, appuyé par M. Martin Ferron, d'autoriser le président de la Conférence régionale à signer la nouvelle entente de gestion avec le MAMROT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Les membres du conseil d'administration conviennent de traiter le point 8 (Forum jeunesse, demande visant l'utilisation des intérêts du FRIJ) et d'ensuite terminer la rencontre avec les points qui restent.*

## **8. Forum jeunesse, demande visant l'utilisation des intérêts du FRIJ**

Mme Lysiane Morin indique que lors du dernier conseil d'administration du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT), une résolution a été adoptée. Celle-ci vise à faire une demande au Secrétariat à la jeunesse (SAJ) pour utiliser les frais d'intérêt du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) afin de combler son déficit. Elle rappelle que les frais de fonctionnement du FJAT pour l'année 2013-2014 seront plus élevés que prévu et qu'un déficit supplémentaire de 16 000 \$ est envisagé (départ en congé maternité, dépenses non prévues). Mme Morin rappelle que la Conférence régionale a traditionnellement comblé les déficits du FJAT, qui n'étaient par ailleurs pas très élevés. Cette année, le déficit a pris de l'ampleur compte tenu d'un congé de maternité qui n'était pas prévu au budget. M. Bélisle ajoute que des échanges sont prévus avec le FJAT afin de réduire cette dépendance financière récurrente.

CONSIDÉRANT l'importance du rôle et l'impact du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT) dans le développement régional;

CONSIDÉRANT les engagements de la Conférence régionale envers le FJAT dans sa Politique CRÉ-Groupes;

CONSIDÉRANT la décision et la résolution du FJAT de demander au Secrétariat à la jeunesse (SAJ) l'utilisation de la clause 6.2.10;

**Résolution 022-14-CA :**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Corbeil, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin, d'entériner la demande adressée au SAJ par le Forum jeunesse pour l'utilisation complète des intérêts du FRIJ pour l'année 2013-2014 afin de combler une partie du déficit pour ses frais de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **9. Planification stratégique régionale, positionnement de la Conférence régionale**

Mmes Mariella Collini et Aline Sauvageau se joignent aux membres du caucus. Mme Sauvageau fait le point sur les démarches réalisées à ce jour. Elle mentionne notamment que pour les quatre enjeux qui sont retenus, une vingtaine d'objectifs sont stratégiques, une quinzaine sont à peaufiner et une dizaine ont été écartés. Elle ajoute qu'il reste à travailler sur les porteurs. Les membres du caucus sont invités à échanger en petits groupes sur deux éléments : quels dossiers devraient être portés par la Conférence régionale et quels autres intervenants pourraient prendre en charge certaines autres priorités. Une plénière suit. Une rencontre sur invitation sera organisée le 18 mars 2014 afin de cibler les organismes pouvant prendre des engagements.

## **10. Correspondances**

Le directeur général mentionne à titre informatif la correspondance adressée à la Conférence régionale par le Secrétariat aux alliances économiques.

## **12. Levée de la réunion**

La réunion est levée à 16 h.